



DOSSIER DE CANDIDATURE SECTIONS SPORTIVES 2024/2025

NOM :

PRENOM :

CLUB :

LISTE DES ETABLISSEMENTS :

- COLLEGE JACQUES CARTIER de CHAUNY
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} Interne 4^{ème} ou 3^{ème}
- COLLEGE LA PROVIDENCE de LAON
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}
- COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE de BRAINE
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}
- COLLEGE HANOTAUX de SAINT-QUENTIN
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}
- COLLEGE CONDORCET de VERVINS
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} Interne 6^{ème} à 3^{ème}
- COLLEGE - RACINE CHATEAU-TH
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}
- COLLEGES - SAINT JUST SOISSONS
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}
- SAINT PAUL SOISSONS
 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

**Cochez le Collège et la Classe de votre choix (1 choix unique)
+ la case internat pour Chauny et Vervins si besoin**



TESTS D'ADMISSION

APRES AVOIR RENVOYER LE DOSSIER D'INSCRIPTION, LE CANDIDAT DOIT SE PRESENTER SUR LE LIEU CHOISI LE JOUR ET A L'HEURE MENTIONNES. AUCUNE CONVOCATION NE SERA ENVOYEE.

- **A CHAUNY : STADE LEO LAGRANGE**
 - 6^{ème} – 5^{ème} : le mercredi 17 avril 2024 à 9h00
 - 4^{ème} – 3^{ème} : le mercredi 17 avril 2024 à 14h00
- **A LAON : STADE LEVINDREY**
 - 6^{ème} – 5^{ème} et 4^{ème} – 3^{ème} : le mercredi 17 avril 2024 à 14h00
- **A BRAINE : STADE MUNICIPAL**
 - 6^{ème} – 5^{ème} et 4^{ème} – 3^{ème} : le mercredi 17 avril 2024 à 14h00
- **A SAINT-QUENTIN : STADE DEBRESIE**
 - 6^{ème}-5^{ème} et 4^{ème}-3^{ème} le mercredi 17 avril 2024 à 14h00
- **A VERVINS : STADE MUNICIPAL**
 - 6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}-3^{ème} le mercredi 17 avril 2024 à 14h00
- **A CHATEAU-TH : STADE MUNICIPAL**
 - 6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}-3^{ème} le mercredi 17 avril 2024 à 14h00
- **A SOISSONS : STADE J-P PAPIN**
 - 6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}- le mercredi 17 avril 2024 à 14h00

Les entrées se font sur tests, ouverts aux élèves pratiquant dans les clubs F.F.F., licenciés et scolarisés dans le département de l'Aisne. (Les joueurs des districts voisins peuvent s'inscrire au concours à la condition de signer dans un club de l'Aisne la saison suivante, si réussite aux tests). Les élèves hors secteur de recrutement du collège devront faire une demande de dérogation auprès de l'IA.

Les élèves recrutés sont des footballeurs qui poursuivent des études normales avec un entraînement de football de 3 à 6 Heures par semaine sous la responsabilité d'un enseignant éducateur de football breveté d'état ou titulaire du BMF.

Ces élèves sont suivis au niveau scolaire, sportif et médical.

Le régime de vie dans l'établissement est de préférence demi-pensionnaire.

Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Les épreuves portent sur les tests :

- Physiques : Vitesse – Détente
 - Techniques : Jonglerie – Conduite
 - Matches
 - Une étude des dossiers scolaires
- Les élèves appartenant déjà à la section ne sont pas dans l'obligation de constituer un dossier pour le concours du 17 avril.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CANDIDAT : (Nom -Prénom) :

.....

Né le :à

ADRESSE :

Nationalité :

1) FOOTBALL - CLUB (Obligatoirement dans l'Aisne) :

.....

Licence N° : Equipe :

.....

Division : Poste occupé :

.....

Poids : Taille : Lunettes : Lentilles :

.....

Sélections (Dates) :

.....

.....

2) SCOLARITE - Etablissement actuel (Nom - Adresse et Téléphone)

.....

.....

Classe en 2023/2024 :

Options envisagées en 2024/2025 :

3) INSCRIPTION :



17, RUE VOLTAIRE BP 35 - 02302 CHAUNY CEDEX
TELEPHONE : 03 23 40 31 31 – TELECOPIE : 03 23 39 55 47
SIRET : 78017347200025 – APE 931 2Z



Je soussigné (e) M.....
Agissant en qualité de
(Père - Mère - Tuteur), sollicite l'inscription de
Mr

Domicilié à (adresse et téléphone) :

.....
.....

au concours d'entrée au collège de

Profession : Père : Mère :
.....

Je joins à cet effet en retour avec cet imprimé dûment rempli :

- 1 Photo d'identité du joueur
- 1 enveloppe timbrée à mon adresse
- Bulletins scolaires (1^{er} et 2^{ème} trimestres)
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique intensive du Football

Fait à :

Le :

Signature :

**CET IMPRIME ET LES PIECES A FOURNIR SONT A
RETOURNER AU COLLEGE DE VOTRE CHOIX
POUR LE 2 AVRIL 2024**

